

# L'ORDRE DU SALUT EN THÉOLOGIE RÉFORMÉE

La Bible enseigne qu'il y a un ordre, une séquence précise, dans la façon dont opère le salut : « Ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être semblables à l'image de son Fils, afin que le Fils soit le premier-né de beaucoup de frères. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés. » (Romains 8:29-30)

« Divers théologiens ont attribué des termes spécifiques à certaines de ces étapes [du salut] et les ont souvent classées selon l'ordre dans lequel ils pensent qu'elles se succèdent dans notre vie. Cette liste des événements par lesquels Dieu applique le salut à notre vie est appelée l'ordre du salut, désigné parfois par son nom latin *ordo salutis*. [...]

1. L'élection (Dieu choisit ceux qui seront sauvés)
2. L'appel de l'Évangile (la proclamation du message de l'Évangile)
3. La régénération (la nouvelle naissance)
4. La conversion (la foi et la repentance)
5. La justification (notre statut légal devant Dieu)
6. L'adoption (l'entrée dans la famille de Dieu)
7. La sanctification (une vie juste)
8. La persévérance (rester chrétien jusqu'à la fin)
9. La mort (partir pour être avec le Seigneur)
10. La glorification (l'obtention d'un corps de résurrection)
- [11. Addendum : l'enfer éternel pour les non-élus]

Il faut noter que les points 2 à 6 et une partie du point 7 font tous partie du fait de « devenir chrétien ». Les points 7 et 8 s'accomplissent dans cette vie, le point 9 se situe à la fin de cette vie et le dernier, le numéro 10, a lieu au retour de Christ<sup>1</sup>. » Globalement, l'ordre du salut se réalise chronologiquement, mais à l'intérieur de cette réalisation chronologique, certaines étapes se réalisent simultanément (leur succession est donc logique plutôt que chronologique). Ainsi, la régénération, la conversion, la

---

<sup>1</sup> Wayne Grudem, **Théologie systématique**, Éditions Excelsis, Charols (Rhône-Alpes), 2010, p. 737 sur 1493.

justification et l'adoption peuvent être chronologiquement simultanées, mais elles se succèdent toujours en ordre logique ; la sanctification et la persévérance sont aussi chronologiquement simultanées<sup>2</sup>.

Avant de procéder au survol de chacune de ces étapes, il importe de définir le *monergisme* et le *synergisme*. Le monergisme est « la doctrine que le Saint-Esprit est le seul agent efficace dans la régénération [notamment], que la volonté humaine ne possède aucune inclinaison à la sainteté jusqu'à ce qu'elle soit régénérée, et ne peut conséquemment pas coopérer dans sa régénération<sup>3</sup>. » Le synergisme est « la doctrine qui affirme que Dieu et l'homme travaillent ensemble. La Bible s'oppose au synergisme dans [la régénération, notamment], alors qu'elle souligne une certaine forme de synergisme dans la sanctification [notamment], puisque, lorsqu'il obéit à la Parole de Dieu, le chrétien coopère avec l'Esprit-Saint qui œuvre dans sa vie<sup>4</sup>. » Le monergisme est *unilatéral*, tandis que le synergisme est *bilatéral*. Certaines étapes de l'ordre du salut opèrent par monergisme, alors que d'autres étapes opèrent par synergisme.

Signalons dès maintenant que la notion selon laquelle la est sujette à discussion. Ainsi, John Frame, professeur de théologie systématique au Reformed Theological Seminary d'Orlando en Floride, affirme que « la « sanctification par la grâce seule » minimise notre responsabilité [humaine], tandis que la « sanctification synergique » omet de souligner que *tout* notre progrès dans la sainteté est par la grâce de Dieu<sup>5</sup> », tout en reconnaissant que « notre rôle [à nous les humains] dans la sanctification n'est jamais passif<sup>6</sup>. » Nous comprenons les scrupules de Frame, mais nous croyons, comme Robert Charles Sproul Sr., professeur émérite de théologie systématique au Knox Theological Seminary de Fort Lauderdale en Floride, que « la régénération monergistique ne concerne pas [nécessairement] tout le processus de rédemption, mais strictement la condition initiale ou première étape de notre venue vers la foi<sup>7</sup>. » Il est donc légitime et adéquat de qualifier certaines étapes de l'ordre du salut de synergiques.

---

<sup>2</sup> Robert Charles Sproul Sr., **What is Reformed Theology ? Understanding the Basics**, Baker Books, Grand Rapids, 2012 (1997), p. 195 sur 236.

<sup>3</sup> John Hendryx, « A Simple Explanation of Monergism », **Christian Publication Resource Foundation** (CPRF), <http://www.cpr-foundation.org/resources/essays/177>, consulté le 1<sup>er</sup> avril 2016.

<sup>4</sup> Olivier Favre, *Le bon fondement*, Éditions Repères, Pully (Suisse), 2007, p. 290 sur 295.

<sup>5</sup> John Frame, **Systematic Theology : An Introduction to Christian Belief**, Presbyterian & Reformed Publishing, Phillipsburg (New Jersey), 2013, p. 988 sur 1216.

<sup>6</sup> John Frame, op. cit., p. 988.

<sup>7</sup> Robert Charles Sproul Sr., op. cit., p. 185.

# 1. L'ÉLECTION

Dans la grande famille du protestantisme, l'unanimité des prestants affirme les doctrines de la justification par la grâce seule et du salut par la foi seule. Deux des cinq *solas* de la Réformation expriment ces principes fondamentaux : *sola gratia* et *sola fide*<sup>8</sup>. Mais à l'intérieur du protestantisme, il y a une divergence entre deux façons de concevoir l'articulation entre la grâce et la foi. Si l'on schématise, on peut dire que ceux qui adhèrent à la sotériologie de l'*élection*, de la *grâce souveraine*, de la *prédestination*, ou du *calvinisme* (synonymes) croient que la grâce divine précède nécessairement et invariablement de la foi humaine. Inversement, ceux qui adhèrent à la sotériologie de l'*arminianisme* ou du *libre-arbitre* (synonymes) croient que la grâce ne précède pas nécessairement la foi, que la foi peut advenir en premier et qu'elle est en quelque sorte autonome de la grâce<sup>9</sup>.

« L'élection [ou prédestination] peut se définir ainsi : l'élection est un acte de Dieu avant la création, par lequel il choisit certains pour être sauvés, non à cause de quelque mérite de leur part qu'il aurait connu d'avance, mais uniquement selon son bon plaisir souverain<sup>10</sup>. » L'élection est une étape de l'ordre du salut qui opère par monergisme.

L'arminianisme ou libre-arbitre peut se définir ainsi : « Idée selon laquelle l'homme est totalement libre de ses actes et capable de s'approcher de Dieu par lui-même, indépendamment d'une œuvre première de Dieu dans son cœur<sup>11</sup>. »

Les réformés (baptistes ou non), les luthériens et une partie des anglicans adhèrent à la doctrine de l'élection, tandis que les mennonites, certains baptistes, les méthodistes, une partie des anglicans et les darbystes adhèrent à l'arminianisme (pour ne classer que ces dénominations-là).

---

<sup>8</sup> Tribonien Bracton, « La justification par la grâce seule (*sola gratia*) et le salut par la foi seule (*sola fide*) »,

**Le Monarchomaque**, <http://monarchomaque.org/2014/11/15/sola-gratia-sola-fide/>, publié le 15 novembre 2014.

<sup>9</sup> Pour une présentation sommaire des cinq points du calvinisme et des cinq points de l'arminianisme, consultez :

Paulin Bédard, « Introduction aux Canons de Dordrecht », **Ressources chrétiennes**,

<http://www.ressourceschretiennes.com/article/introduction-aux-canons-de-dordrecht>, consulté le 1<sup>er</sup> avril 2016.

<sup>10</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 738.

<sup>11</sup> Olivier Favre, op. cit., p. 288.

### Textes bibliques établissant la validité de la doctrine de l'élection

« C'est Dieu qui **produit en vous le vouloir et le faire**, selon son bon plaisir. » (Philippiens 2:13)

« Quelle est la grandeur surabondante de sa puissance envers nous qui croyons selon **l'action souveraine de sa force**. » (Éphésiens 1:19)

« C'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. **Et cela ne vient pas de vous**, c'est le don de Dieu. » (Éphésiens 2:8)

« Quand les non-Juifs les entendirent parler ainsi, ils furent remplis de joie, ils se mirent à louer Dieu pour sa Parole et **tous ceux qui étaient destinés à la vie éternelle crurent**. » (Actes 13:48)

« **Qui lui a donné le premier, pour qu'il ait à recevoir en retour ?** Tout est de lui, par lui et pour lui. » (Romains 11:33)

« Il a dit à Moïse : je ferai miséricorde à qui je ferai miséricorde, et j'aurai compassion de qui j'aurai compassion. Ainsi donc, **cela ne dépend ne de celui qui veut, ne de celui qui court**, mais de Dieu qui fait miséricorde. Car l'Écriture dit à Pharaon : Je t'ai suscité à dessein pour montrer en toi ma puissance, et afin que mon nom soit publié sur toute la terre. Ainsi, il fait miséricorde à qui il veut, et il endurcit qui il veut. » (Romains 9:15-18)

Textes bibliques supplémentaires établissant la validité de la doctrine de l'élection : Romains 9:11-13 et 11:7, 1 Thessaloniciens 1:4-5, 2 Thessaloniciens 2:13, 2 Timothée 1:9, 1 Pierre 1:1 et 2:9, Éphésiens 1:4-6 et 11-12, Apocalypse 13:7-8 et 17:8.

### Textes bibliques semblant contredire la doctrine de l'élection

Certains passages bibliques indiquent que Dieu ne souhaite pas que des humains périssent spirituellement (Ézéchiel 33:11, Matthieu 18:14, 1 Timothée 2:3-4, 1 Pierre 3:9). Il faut ici observer que ces passages expriment la **volonté prescriptive** (ce que nous devrions faire selon Dieu) et non la **volonté décrétive** de Dieu (ses plans éternels immuables). Ce n'est donc pas parce que Dieu *souhaiterait* que tous les humains acceptent l'Évangile qu'il *fait en sorte* que tous les humains

acceptent l'Évangile<sup>12</sup>. On peut néanmoins se demander, avec Olivier Favre, « à quoi servent les appels bibliques adressés à la volonté de l'homme ? [...] L'utilité du commandement n'est pas de nous laisser croire que nous pouvons nous sauver nous-même [...] mais de nous révéler notre incapacité et de nous attirer [nous-mêmes] à Lui. [...] Les exhortations, les commandements de l'Écriture, sont donc utiles et utilisés par l'Esprit de Dieu pour nous conduire à Christ, sans lequel nous ne pouvons rien faire. C'est pourquoi nous ne devons pas avoir peur dans la prédication, dans notre témoignage, de nous adresser directement à la volonté de l'homme<sup>13</sup>. »

### Le corollaire de l'élection : la doctrine de la réprobation

Définition de la réprobation : « Décision divine souveraine, antérieure à la création, en vertu de laquelle Dieu décide avec tristesse d'abandonner certaines personnes, de ne pas les sauver, et de leur faire subir le châtiment de leurs péchés afin de manifester ainsi sa justice<sup>14</sup> » C'est cette articulation entre l'élection et la réprobation qui fut affirmée par la Réformation calvinienne des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles<sup>15</sup>.

Wayne Grudem ajoute : « De tous les enseignements de l'Écriture, la doctrine de la réprobation est à bien des égards la plus difficile à appréhender et à accepter, parce qu'elle a des conséquences terribles et éternelles pour des êtres humains créés à l'image de Dieu. Du fait de l'amour que Dieu nous donne pour notre prochain et qu'il nous ordonne de lui témoigner, cette doctrine nous remplit d'un sentiment d'indignation et il est juste que nous répugnions à l'envisager. C'est quelque chose que nous nous refuserions à croire si l'Écriture ne l'enseignait pas de façon très claire<sup>16</sup>. »

Quelques textes bibliques établissant la validité de la doctrine de la réprobation : Romains 9:17-22, 1 Pierre 2:8, Jude 4.

### Double prédestination ?

La question de la double prédestination surgit chaque fois que le thème de l'élection est abordé. La prédestination est-elle simple ou double ? Il n'y a pas de consensus absolu sur ce point dans le monde

<sup>12</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 753-754.

<sup>13</sup> Olivier Favre, op. cit., p. 127-128.

<sup>14</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 1415.

<sup>15</sup> **Confessio Gallicana** (1559), article 13 ; **Confessio Belgica** (1561), article 16 ; **Canons de Dordrecht** (1619), article 1:15.

<sup>16</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 754-755.

réformé. Certains théologiens, tel Jean Calvin (1509-1564), adhèrent à la double prédestination<sup>17</sup>, tandis que d'autres, tel Wayne Grudem (1948-), adhèrent à la simple prédestination<sup>18</sup>. Il appartient toutefois que ce désaccord est davantage une différence de terminologie qu'une différence de théologie.

Disons d'emblée qu'une conception de la simple prédestination affirmant que Dieu prédestine certains individus au salut et qu'il *offre la possibilité du salut à tous les autres* serait erronée<sup>19</sup>. Similairement, une conception de la double prédestination affirmant qu'il y a un parallélisme strict entre la prédestination des élus à la gloire et la prédestination des non-élus à l'enfer serait erronée<sup>20</sup>.

Force est de constater que Dieu n'a pas uniquement décidé d'avance de la destinée éternelle des élus, mais aussi de la destinée éternelle des perdus :

« Je vous ai aimés, dit l'Éternel. Et vous dites : En quoi nous as-tu aimés ? Ésaïe n'est-il pas frère de Jacob ? dit l'Éternel. Cependant j'ai aimé Jacob, et j'ai eu de la haine pour Ésaïe [...]. » (Malachie 1:2-3)

« Selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob et j'ai haï Ésaïe. » (Romains 9:13)

Conséquemment, il est difficile d'éviter d'éluder complètement la réalité de la double prédestination. Selon Robert Charles Sproul Sr., « la question n'est pas *si* la prédestination est double ou non, mais *comment* est-elle double ? » Une compréhension qui circule à propos de la double prédestination, appelée l'**ultimité égale** (*equal ultimacy*), affirme qu'il y a une symétrie parfaite entre l'élection et la réprobation. Cette doctrine est rejetée par la théologie réformée<sup>21</sup>. Celle-ci reconnaît qu'il existe au moins quatre différences fondamentales entre l'élection et la réprobation :

- ❖ L'élection est un sujet de réjouissance, tandis que la réprobation est un sujet de tristesse.
- ❖ La responsabilité de l'élection est entièrement attribuable à Dieu, tandis que la responsabilité de la réprobation est entièrement attribuable au pécheur non-repentant (Jean 3:18-19 et 5:40).
- ❖ L'élection procède de la grâce de Dieu, tandis que la réprobation procède de la justice de Dieu<sup>22</sup>.

<sup>17</sup> Matthieu Arnold (dir.), **Quand Strasbourg accueillait Calvin (1538-1541)**, Presses universitaires de Strasbourg, Strasbourg (Alsace), 2009, p. 96-97 sur 216.

<sup>18</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 737-738.

<sup>19</sup> Robert Charles Sproul Sr., op. cit., p. 158-159.

<sup>20</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 737-738.

<sup>21</sup> Robert Charles Sproul Sr., op. cit., p. 159.

<sup>22</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 756.

❖ Dieu décrète positivement l'élection de certains, tandis qu'il décrète négativement la réprobation des autres. Dieu intervient activement (positivement) dans la vie des élus pour les sauver, tandis qu'il intervient passivement (négativement) dans la vie des non-élus en les laissant à eux-mêmes. Par conséquent, l'élection change la situation des élus, tandis que la réprobation ne change pas la situation des non-élus. L'élection s'appuie sur l'Évangile, tandis que la réprobation s'appuie sur la Chute. Les non-élus ne sont pas perdus à cause qu'ils n'acceptent pas l'Évangile, ils sont perdus de toutes façons à cause de la Chute et du péché originel. Dieu ne force personne à pécher, et il n'empêche personne de faire le bien<sup>23</sup>.

## 2. L'APPEL EFFICACE

« L'appel efficace peut se définir ainsi : c'est un acte de Dieu le Père par lequel, au moyen de la proclamation de l'Évangile, il appelle les hommes à lui d'une manière telle qu'ils y répondent par la foi qui sauve<sup>24</sup>. » L'appel efficace est, pour le croyant en devenir qui en est l'auditeur, une étape de l'ordre du salut qui opère par monergisme, quoique Dieu utilise d'autres croyants pour transmettre cet appel.

Olivier Favre demande : « Pourquoi certains viennent-ils au salut et pas les autres ? Nous devons distinguer entre un appel général adressé à tous les hommes par la prédication de l'Évangile et un appel efficace pour le salut des élus. [...] La différence entre celui qui s'endurcit et celui qui vient à la repentance provient de l'œuvre de l'Esprit de Dieu dans le cœur<sup>25</sup>. »

Texte biblique établissant la doctrine de l'appel général : « Dieu, sans tenir compte des temps d'ignorance, annonce maintenant à tous les hommes, en tous lieux, qu'ils aient à se repentir. » (Actes 17:30)

### Quelques textes bibliques établissant la doctrine de l'appel efficace

« Personne ne peut venir à moi [Jésus-Christ] si le Père qui m'a envoyé ne l'attire. » (Jean 6:44)

« La foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Christ. » (Romains 10:17)

---

<sup>23</sup> Robert Charles Sproul Sr., op. cit., p. 160-161.

<sup>24</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 763.

<sup>25</sup> Olivier Favre, op. cit., p. 133.

« Car puisque le monde, avec sa sagesse, n'a point connu Dieu dans la sagesse de Dieu, il a plu à Dieu de **sauver les croyants par la folie de la prédication.** » (1 Corinthiens 1:21)

« Notre Évangile ne vous ayant pas été prêché **en paroles** seulement, mais avec puissance, avec l'Esprit-Saint, et avec une **pleine persuasion.** » (1 Thessaloniciens 1:5)

« Et comment croiront-ils en lui [en Jésus-Christ] **s'ils ne l'ont pas entendu ?** » (Romains 10:14)

Olivier Favre demande, à propos de l'appel efficace : « Est-il possible que quelqu'un doive venir à Dieu contre sa volonté ? [...] **Dieu ne force personne.** On n'entre pas dans le Royaume de Dieu avec des menottes aux poignets, par contrainte. Dieu n'agit pas ainsi. Par sa Parole et son Esprit il crée une **nature nouvelle, avec des désirs nouveaux, voilà la différence<sup>26</sup>.** »

### 3. LA RÉGÉNÉRATION ou NOUVELLE NAISSANCE

« La régénération peut se définir ainsi : la régénération est un acte secret de Dieu par lequel il nous communique une nouvelle vie spirituelle. On parle aussi parfois de « nouvelle naissance » (en référence à Jean 3:3-8) [3:3 énonce : « si un homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le Royaume de Dieu »]. La régénération est totalement le fait de Dieu [...] Dieu est le seul acteur<sup>27</sup>. » La régénération est une étape de l'ordre du salut qui opère par monergisme.

#### Quelques versets établissant la doctrine de la régénération ou nouvelle naissance

« Je vous donnerai un **cœur nouveau** et je mettrai en vous un **esprit nouveau**, j'enlèverai de votre être votre cœur dur comme la pierre et je vous donnerai un cœur de chair. » (Ézéchiel 36:26)

« Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'Esprit est esprit. Ne t'étonne pas que je t'aie dit : **Il faut que vous naissiez de nouveau.** » (Jean 3:6-7)

---

<sup>26</sup> Olivier Favre, op. cit., p. 136.

<sup>27</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 770.

Tel que l'affirment la Bible et plusieurs documents confessionnels réformés<sup>28</sup>, la régénération est toujours un préalable nécessaire à la conversion : « Si un homme ne naît d'eau et d'Esprit [réénération], il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu [conversion]. » (Jean 3:5)

## 4. LA CONVERSION

« La conversion peut se définir ainsi : la conversion est notre réponse volontaire à l'appel de l'Évangile, par laquelle nous nous repentons sincèrement<sup>29</sup>. » Olivier Favre précise : « Au sens littéral, une conversion est un demi-tour, un retournement. [...] La conversion contient **deux composantes** inséparables [et] toutes deux indispensables<sup>30</sup> » : **la foi et la repentance**. Il n'existe pas de foi réelle sans repentance et il n'existe pas de repentance réelle sans foi<sup>31</sup>. La conversion est une étape de l'ordre du salut qui opère par synergisme.

**Qu'est-ce que la foi ?** La foi chrétienne n'est pas une croyance irrationnelle en une entité nébuleuse. Les réformateurs protestants du XVI<sup>e</sup> siècle utilisaient trois termes latin pour désigner les différentes facettes de la foi : *notitia*, *assensus* et *fiducia*. Premièrement, la *notitia* : ce mot qui signifie « information » ou « connaissance » réfère au contenu doctrinal de la foi, aux personnes et aux réalités spirituelles en lesquelles nous croyons. Deuxièmement, l'*assensus* : ce mot qui signifie « assentiment » ou « adhésion » réfère à la conviction que notre croyance est véridique et bénéfique. Troisièmement, la *fiducia* : ce mot qui signifie « confiance » ou « dépendance » réfère à notre confiance consciente et personnelle envers le destinataire de notre foi — le Dieu trinitaire — pour notre rédemption individuelle et collective, temporelle et éternelle<sup>32</sup>.

**Qu'est-ce que la repentance ?** « Dans le N.T., les mots traduits par « se repentir » [...] signifient généralement « changer d'avis » et par conséquent « regretter, avoir des remords ». [...] La repentance ne

---

<sup>28</sup> **Confessio Gallicana** (1559), article 22 ; **Confessio Belgica** (1561), article 24 ; **Canons de Dordrecht** (1619), article 3:12.

<sup>29</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 782.

<sup>30</sup> Olivier Favre, op. cit., p. 141.

<sup>31</sup> Olivier Favre, op. cit., p. 142.

<sup>32</sup> Robert Charles Sproul Sr., **La course de la foi** [commentaire sur le Symbole des Apôtres], Éditions Impact, Trois-Rivières (Québec), 2016, p. 27-28 sur 66 ; Guy Richard, « What Faith Is and Is Not », **Ligonier Ministries**, <http://www.ligonier.org/learn/articles/what-faith-and-not/>, publié le 1<sup>er</sup> juin 2013 ; John Frame, op. cit., p. 952-954.

se limite pas à un sentiment de regret ou à un changement d'avis mais elle est un demi-tour, une modification complète de la motivation fondamentale et de l'orientation d'une vie<sup>33</sup>. »

## 5. LA JUSTIFICATION

« Nous pouvons la définir comme suit : la justification est un acte juridique instantané par lequel Dieu 1) considère que nos péchés sont pardonnés et que la justice de Christ nous appartient et 2) nous déclare justes à ses yeux<sup>34</sup>. » La justification est totalement un effet de la grâce de Dieu. Elle ne dépend aucunement de l'effort humain. La justification est une étape de l'ordre du salut qui opère par monergisme.

Attention, l'expression biblique « justifiés par la foi » (Romains 3:22/26 ; Galates 2:16) ne doit pas nous induire en erreur. « Personne ne sera jamais justifié sans la foi, mais **ce n'est pas la foi qui justifie**. C'est l'objet de la foi [qui justifie]. C'est Christ, par son œuvre parfaite. [...] Quand la Parole de Dieu utilise l'expression « justifié par la foi » elle n'accorde aucune vertu à la foi, par elle-même, mais elle souligne plutôt **l'instrument [le moyen] qu'est la foi dans le Christ qui justifie**<sup>35</sup>. » Les élus sont *justifiés par la foi* dans le sens où ils *croient dans la grâce* de Dieu qui les justifie. John Frame opine dans le même sens<sup>36</sup>.

### Quelques textes bibliques établissant la doctrine de la justification

« Justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Il n'y a point de distinction. Car tous ont péchés et sont privés de la gloire de Dieu ; et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, au moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ. » (Romains 3:22-24)

« Le salaire du péché, c'est la mort ; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur. » (Romains 6:23)

« Le sang de Jésus-Christ son Fils nous purifie de tout péché. » (1 Jean 1:7)

---

<sup>33</sup> James Dunn, « Repentance », **Grand Dictionnaire de la Bible**, 2<sup>e</sup> éd., Éditions Excelsis, Charols (Rhône-Alpes), 2010, p. 1419-1420.

<sup>34</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 797.

<sup>35</sup> Olivier Favre, op. cit., p. 155.

<sup>36</sup> John Frame, op. cit., p. 954-955.

### L'auxiliaire du pardon dans la justification : la doctrine de l'imputation

La justification ne laisse pas le chrétien justifié simplement « non-coupable » ou « exonéré ». Être lavés de nos péchés « ne suffit pas pour mériter l'approbation de Dieu. Nous devons passer d'un stade de neutralité morale à un stade de justice positive devant lui. C'est pourquoi [...] Dieu ne doit pas nous déclarer simplement neutres à ses yeux, mais positivement justes. Il doit en fait reconnaître que nous avons à ses yeux les mérites de la justice parfaite<sup>37</sup>. » La justification bonifie les chrétiens de la justice acquise pour eux par Christ. C'est ce qu'on nomme la doctrine de l'imputation. « Cette justice est imputée, c'est-à-dire que c'est **la justice de Jésus-Christ qui est mise au compte du croyant** (1 Pierre 3:18)<sup>38</sup>. » L'imputation est l'auxiliaire essentiel du pardon dans la justification. Le pardon des péchés et l'imputation de la justice sont les deux aspects ou volets complémentaires de la justification.

Quelques textes bibliques établissant la validité de la doctrine de l'imputation : Ésaïe 61:10, Jacques 2:23, Galates 3:6, Romains 4:3-24.

## 6. L'ADOPTION

« L'adoption peut se définir comme suit : l'adoption est un acte de Dieu par lequel il fait de nous des membres de sa famille<sup>39</sup>. » Elle peut également se définir comme suit : « L'adoption est l'acte de la libre grâce de Dieu par lequel il nous sort de la situation misérable d'enfant du diable et nous reçoit dans sa famille comme ses enfants, dont il nous donne les droits et les priviléges<sup>40</sup>. » L'adoption est une étape de l'ordre du salut qui opère par monergisme.

Concernant la paternité divine des chrétiens, Olivier Favre ajoute ceci : « Tout homme est une créature de Dieu, et dans ce sens là Dieu est bien le Père de toute l'humanité. [...] Mais lorsque la Bible parle de Dieu comme Père, au sens de filiation spirituelle, elle ne l'emploie que pour ceux qui ont la foi en Christ<sup>41</sup>. »

---

<sup>37</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 799-800.

<sup>38</sup> Daniel Durand, *Cherchons à connaître l'Éternel : Série d'études bibliques*, Église réformée baptiste de Montréal, p. 25 sur 56.

<sup>39</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 811.

<sup>40</sup> Olivier Favre, op. cit., p. 160.

<sup>41</sup> Olivier Favre, op. cit., p. 159.

L'adoption s'effectue par l'entremise du Saint-Esprit : « Vous avez reçu un **Esprit d'adoption**, par lequel nous crions : Abba ! Père ! L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ. » (Romains 8:15-17)

#### Quelques textes bibliques établissant la validité de la doctrine de l'adoption

« Car vous êtes tous **fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ** ; vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. » (Galates 3:26-27)

« Lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption. » (Galates 4:4-5)

« À tous ceux-là [ceux qui ont reçu Jésus], il a accordé le privilège de devenir enfants de Dieu. » (Jean 1:12)

À l'opposé, ceux qui ne croient pas en Christ sont, malheureusement, des « enfants de colère » (Éphésiens 2:3), des « fils de la rébellion » (Éphésiens 2:2 et 5:6), c'est-à-dire des enfants du diable (Jean 8:44).

## 7. LA SANCTIFICATION

Définition de la sanctification : « La sanctification est une œuvre progressive à la fois de Dieu et de l'homme, qui nous rend de plus en plus libres à l'égard du péché et de plus en plus semblables à Christ dans le contexte de notre existence quotidienne<sup>42</sup>. » La sanctification est une étape — un processus — dans l'ordre du salut qui opère par synergisme<sup>43</sup>.

« Le changement que Dieu opère dans le croyant ne consiste pas [seulement] à diminuer l'influence du péché dans sa vie. Non, il place réellement dans le cœur du chrétien des dispositions toutes nouvelles.

---

<sup>42</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 822.

<sup>43</sup> Robert Charles Sproul Sr., **What is Reformed Theology ?**, op. cit., p. 213.

Ce changement de nature que Dieu opère en nous implique une nouvelle orientation morale et éthique de nos choix. Désormais chaque chrétien aime ce que Dieu aime<sup>44</sup>. »

Voici trois autres caractéristiques de la sanctification :

- ❖ La sanctification a un commencement précis, qui est le moment de la régénération ;
- ❖ La sanctification augmente tout au long de la vie ;
- ❖ La sanctification est achevée à la mort physique<sup>45</sup>.

Le tableau suivant résume les différences entre la justification et la sanctification<sup>46</sup> :

| <b>Justification</b>                     | <b>Sanctification</b>                     |
|--|---|
| <b>Statut légal</b>                      | <b>Condition intérieure</b>               |
| <b>A lieu une fois pour toutes</b>       | <b>Se poursuit tout au long de la vie</b> |
| <b>Entièrement l'œuvre de Dieu</b>       | <b>Nous y participons</b>                 |
| <b>Parfaite dans cette vie</b>           | <b>Jamais parfaite dans cette vie</b>     |
| <b>Identique chez tous les chrétiens</b> | <b>Différente selon les personnes</b>     |

#### Quelques textes bibliques établissant la validité de la doctrine de la sanctification

« Je mettrai mon esprit en vous et **je ferai que vous suiviez mes prescriptions**, et que vous observiez et pratiquiez mes ordonnances. » (Ézéchiel 36:27)

« Sans la foi il est impossible de lui plaire, **celui qui s'approche de Dieu doit croire qu'il existe et qu'il récompense ceux qui le cherchent.** » (Hébreux 11:6)

« Que Dieu soit remercié : alors que vous étiez esclaves du péché, **vous avez obéi de tout cœur** au modèle d'enseignement auquel vous avez été confiés. » (Romains 6:17)

« Ainsi, mes bien-aimés, comme vous avez toujours obéi, **travaillez à votre salut** avec crainte et tremblement [...]. » (Philippiens 2:12)

<sup>44</sup> Olivier Favre, op. cit., p. 168.

<sup>45</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 823 à 833 ; **Catéchisme de Heidelberg** (1563), Q&R 42.

<sup>46</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 823.

## 8. LA PERSÉVÉRANCE DES SAINTS

Définition de la persévérence des saints : « La persévérance des saints signifie que tous ceux qui sont véritablement nés de nouveau seront gardés par la puissance de Dieu et persévereront dans la foi jusqu'à la fin de leur vie. Inversement, seuls ceux qui perséverent jusqu'à la fin sont vraiment nés de nouveau<sup>47</sup>. » La persévérence des saints est une étape de l'ordre du salut qui opère par synergisme<sup>48</sup>.

En vertu de la persévérence des saints, « ceux qui sont vraiment nés de nouveau peuvent être assurés que la puissance de Dieu les gardera dans la foi jusqu'à leur mort et qu'ils vivront éternellement [...] avec Christ. D'un autre côté, [cette doctrine] montre que le fait de demeurer dans la foi est une des preuves de l'authenticité de la nouvelle naissance<sup>49</sup>. »

Dans l'ordre du salut, il n'existe pas de perte du salut. « La doctrine de la persévérance des saints enseigne que ceux qui ont été ainsi appelés [efficacement] par Dieu ne peuvent pas déchoir de la grâce. [Si les saints perséverent], c'est parce que le salut est une œuvre de Dieu du début jusqu'à la fin. Il existe une chaîne qui ne peut pas être brisée. [...] Il est impossible que Dieu change ou qu'il revienne sur sa volonté ; il est impossible que Dieu mente ou qu'il s'arrête au milieu de son œuvre. S'il agissait ainsi, il devrait renier sa nature et aller à l'encontre de sa Parole, or il est celui ‣ chez lequel il n'y a ni changement ni ombre de variation » (Jacques 1:17) [...] Aucune marche arrière n'est possible dans le processus du salut<sup>50</sup>. »

### Quelques textes bibliques établissant la validité de la doctrine de la persévérance des saints

« C'est ici la **persévérence des saints**, ceux qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus. Et j'entendis une voix du ciel qui disait : Écris : Heureux dès à présent les morts qui meurent dans le Seigneur ! Oui, dit l'Esprit, afin qu'ils se reposent de leurs travaux, et que leurs œuvres les suivent. » (Apocalypse 14:12-13)

---

<sup>47</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 866.

<sup>48</sup> Robert Charles Sproul Sr., **What is Reformed Theology ?**, op. cit., p. 213.

<sup>49</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 866.

<sup>50</sup> Olivier Favre, op. cit., p. 179-180.

« À ceux qui, par leur **persévérence à faire le bien**, recherchent l'honneur, la gloire et l'incorruptibilité, il donnera la vie éternelle ; mais il réserve son indignation et sa colère à ceux qui, par esprit de révolte, rejettent la vérité et obéissent à l'injustice. » (Romains 2:7-8)

« Il s'élèvera de faux prophètes ; ils feront de grands prodiges et des miracles, au point de **séduire, s'il était possible, même les élus.** » (Matthieu 24:24)

« Vous avez été régénérés, non par une semence corruptible, mais par une semence **incorruptible**, par la parole vivante et **permanente** de Dieu. » (1 Pierre 1:23)

« Ils sont sortis du milieu de nous, mais ils n'étaient pas des nôtres, car **s'ils avaient été des nôtres, ils seraient restés avec nous.** Mais cela est arrivé afin qu'il soit bien clair que tous ne sont pas des nôtres. » (1 Jean 2:19)

## 9. LA MORT ET L'ÉTAT INTERMÉDIAIRE

Voici quatre points théologiques qu'il importe de souligner concernant la mort :

- ❖ La mort n'est pas une punition pour les chrétiens ;
- ❖ La mort est l'issue finale d'une vie dans un monde déchu ;
- ❖ Dieu utilise l'expérience de la mort pourachever notre sanctification ;
- ❖ Notre expérience de la mort achève (complète) notre union avec Christ<sup>51</sup>.

Quant à l'état intermédiaire, Wayne Grudem en donne cette définition : « Condition ou mode d'existence d'une personne entre le moment de sa mort et le retour du Christ, où les croyants recevront leur corps de résurrection<sup>52</sup>. » Olivier Favre offre une définition légèrement plus substantielle de l'état intermédiaire : « L'état dans lequel se trouve l'âme de l'homme entre le jour de sa mort et celui du retour de Jésus-Christ. Il est intermédiaire car, bien que l'âme du chrétien soit déjà auprès du Seigneur, elle attend encore l'union avec un corps nouveau qui n'interviendra qu'au jour du retour de Jésus-Christ<sup>53</sup>. »

---

<sup>51</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 889 à 893.

<sup>52</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 1402.

<sup>53</sup> Olivier Favre, op. cit., p. 287.

Dans l'état intermédiaire, les âmes des élus sont dans la pleine présence de Dieu, sans leurs corps physiques (ce qu'on appelle communément le paradis). Inversement, dans l'état intermédiaire, les non-élus souffrent les tourments de l'enfer, mais à ce stade, sans leurs corps physiques. Les corps physiques des non-élus seront eux aussi ressuscités au Jugement dernier, mais pour un châtiment supplémentaire dans l'enfer éternel (Jean 5:28-29, Actes 24:15, Apocalypse 20:11-15).

« Il est réservé aux hommes de mourir une seule fois, après quoi vient le jugement. » (Hébreux 9:27)

« La Bible ne parle pas d'un lieu neutre de sommeil pour toutes les âmes, ni d'un lieu de purification en vue d'une deuxième chance après la mort, le purgatoire, comme l'enseigne l'Église catholique romaine. Au contraire, elle décrit deux destinées bien distinctes<sup>54</sup>. »

## 10. LA GLORIFICATION ET LA RÉSURRECTION

« Nous pouvons définir la glorification comme suit : la glorification est l'étape finale de l'application de la rédemption. Elle aura lieu lorsque Christ reviendra et qu'il ressuscitera les corps de tous les croyants de tous les temps qui sont morts, et les réunira à leurs âmes. En même temps, il changera les corps de tous les croyants encore en vie, donnant ainsi à tous un corps de résurrection parfait semblable au sien<sup>55</sup>. »

Quelques textes bibliques établissant la validité de la doctrine de la glorification : Actes 23:6, Jean 6:39/22/54 et 11:24, 1 Thessaloniciens 4:13-18, Apocalypse 21:3-4.

## 11. ADDENDUM : L'ENFER ÉTERNEL POUR LES NON-ÉLUS

« L'enfer peut être défini de la façon suivante : l'enfer est un lieu où les méchants subissent un châtiment conscient et éternel. L'Écriture enseigne dans plusieurs passages qu'un tel lieu existe. À la fin

---

<sup>54</sup> Olivier Favre, op. cit., p. 270.

<sup>55</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 909.

de la parabole des talents, le maître dit : « Quant à ce vaurien, jetez-le dans les ténèbres du dehors, où il y aura des pleurs et d'amers regrets » (Mt 25:30)<sup>56</sup>. » Des sanglots et des regrets incommensurables, voilà ce qui caractérise l'enfer éternel réservé aux non-élus & non-régénérés.

Dans l'état intermédiaire, la souffrance de l'enfer n'est que spirituelle et mentale, tandis qu'après le Jugement dernier, puisque les non-élus ont aussi un nouveau corps, la souffrance de l'enfer devient de surcroît physique, ce qui rend cette souffrance encore plus terrible. Il s'agit alors de la souffrance la plus totale et la plus extrême qui soit possible de subir.

Beaucoup de personnes remettent aujourd'hui en question l'existence de l'enfer. Pourtant, selon la Parole de Dieu, la réalité de l'enfer est indubitable et incontestable. Les textes que l'on pourraît citer à cet effet sont légion. Contentons-nous de quelques-uns. Jésus dit qu'au jour du Jugement dernier, il dira à ceux qui ont rejetés son Évangile : « Retirez-vous de moi, maudits ; allez dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges » (Matthieu 25:41). Au verset 46, Jésus établit un parallèle entre les injustes qui « iront au châtiment éternel » et les « justes [qui iront] à la vie éternelle. » Dans ce texte, « le parallèle entre la vie éternelle et le châtiment éternel indique que ces deux états n'auront pas de fin<sup>57</sup>. »

Que l'enfer n'aura pas de fin, cela est aussi évident dans Marc 9:44/48 et Ésaïe 66:24 où il est affirmé puis répété que le feu dévorant de l'enfer « ne s'éteint point » et « ne s'éteindra jamais ». Le caractère littéralement interminable de l'enfer est réitéré en Apocalypse 14:11 : « La fumée de leur tourment monte aux siècles des siècles, et ils n'ont de repos ni jour ni nuit, ceux qui adorent la bête et son image, et quiconque reçoit la marque de son nom. » Ceux qui adorent la bête et qui reçoivent sa marque sont, généralement parlant, ceux dont l'allégeance première se porte vers une autre personne que Jésus-Christ, puisque Jésus déclare que « celui qui n'est pas avec moi est contre moi » (Luc 11:23), donc celui qui ne porte pas entière allégeance à Jésus porte allégeance à Satan.

### Pas de chance supplémentaire après la mort

Il est important de comprendre que « rien dans l'Écriture n'indique que les incroyants se verront offrir une seconde chance de se tourner vers Christ après leur mort. En fait, c'est exactement le contraire.

<sup>56</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 1277.

<sup>57</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 1277.

L'histoire du riche et de Lazare enlève tout espoir de pouvoir franchir la frontière entre l'enfer et le ciel après la mort. Le riche a beau supplier : « Abraham, mon père, aie pitié de moi ! Envoie donc Lazare, qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau et me rafraîchisse la langue, car je souffre horriblement dans ces flammes » (Luc 16:24), Abraham lui répond: « De plus, il y a maintenant un immense abîme entre nous et vous et, même si on le voulait, on ne pourrait ni le franchir pour aller d'ici vers vous, ni le traverser pour venir de chez vous ici » (Luc 16:26)<sup>58</sup>. »

#### Le jugement de Dieu est juste et sans appel

« L'argument selon lequel un châtiment éternel serait injuste (à cause de la disproportion entre le péché temporaire et le châtiment éternel) suppose à tort que nous savons quelle est l'ampleur du mal commis par ceux qui se révoltent contre Dieu. David Kingdon fait observer que « Le péché contre le Créateur est détestable à un point qui dépasse tout ce que notre imagination déformée par le péché peut concevoir. Qui aurait l'audace de suggérer à Dieu ce que le châtiment devrait être<sup>59</sup> ? »

L'apôtre Paul, inspiré par le Saint-Esprit, déclare en Romains 2:4-10 que le jugement de Dieu est juste et sans appel : « Méprises-tu les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité, ne reconnaissant pas que la bonté de Dieu te pousse à la repentance ? Par ton endurcissement et par ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres ; réservant la vie éternelle à ceux qui, par la persévérance à bien faire, cherchent l'honneur, la gloire et l'immortalité ; mais l'irritation et la colère à ceux qui, par esprit de dispute, sont rebelles à la vérité et obéissent à l'injustice. Tribulation et angoisse sur toute âme d'homme qui fait le mal, sur le Juif premièrement, puis sur le Grec. Gloire, honneur et paix pour quiconque fait le bien, pour le Juif premièrement, puis pour le Grec ! »

---

<sup>58</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 903.

<sup>59</sup> Wayne Grudem, op. cit., p. 1280.